



**HAL**  
open science

## Le rapport au lieu de vie des résidents du périurbain : une lecture socio-spatiale (enquêtes dans l'Hérault, France)

Brigitte Nougarèdes, Jacqueline Candau, Christophe-Toussaint Soulard

### ► To cite this version:

Brigitte Nougarèdes, Jacqueline Candau, Christophe-Toussaint Soulard. Le rapport au lieu de vie des résidents du périurbain : une lecture socio-spatiale (enquêtes dans l'Hérault, France). Colloque international "L'espace en partage" : approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Rennes, FRA. Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Université de Haute Bretagne ( Rennes 2 ) (UR 2), FRA. Université de Caen Basse Normandie (UNICAEN), FRA. Université d'Angers (UA). Université de Nantes (UN), FRA. Université du Maine., Apr 2014, Rennes, France. 18 p. hal-02796275

**HAL Id: hal-02796275**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02796275>**

Submitted on 5 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# SocioSpa

## Le rapport au lieu de vie des résidents du périurbain : une lecture socio-spatiale (enquêtes dans l'Hérault, France)

**Axe 3 : Approches, méthodes, outils**

**Mots clés : mode d'habiter, sociabilité, cohabiter, méthodologie, socio-spatial, lieu de vie**

**Disciplines des auteurs : sociologie / géographie**

**Auteurs : Nougaredes Brigitte<sup>1</sup>, Candau Jacqueline<sup>2</sup>, Soulard Christophe<sup>3</sup>**

### Introduction

Depuis la mise en œuvre de la politique de développement urbain durable (Loi SRU, 2000) qui vise notamment à freiner la consommation croissante d'espaces agricoles et naturels, la réglementation des zones agricoles a été modifiée. Cette dernière restreint les droits des agriculteurs à construire en zone agricole et en particulier les possibilités d'y construire leur logement via l'introduction d'un principe de « nécessité »<sup>4</sup> des constructions au regard de l'exploitation agricole. Cette loi est mise en œuvre dans le cadre d'une gouvernance décentralisée des territoires (Rey-Valette *et al*, 2009) et d'un processus de désengagement de l'Etat qui octroient la compétence de gestion des usages du sol aux communes<sup>5</sup>, sous le contrôle de services instructeurs<sup>6</sup> et des services de l'Etat. Alors que la politique nationale vise uniquement la protection des espaces agricoles, au niveau départemental et communal, son application constitue une opportunité de prendre en compte d'autres enjeux tels que la coexistence entre l'activité agricole et l'habitat résidentiel. Dans l'Hérault, pour répondre à la demande de logements par les agriculteurs et prévenir les conflits de voisinage avec l'activité agricole, tout en préservant les espaces agricoles et les paysages, des collectivités territoriales ont développé des dispositifs innovants de gestion du bâti agricole basés sur le regroupement des constructions agricoles. Plusieurs types de regroupement voient le jour : le regroupement de hangars agricoles, le développement de lotissements agricoles (intégrant bâtiments techniques et logements pour les agriculteurs leur offrant un accès au foncier constructible à des tarifs très inférieurs au marché) implantés à distance de l'habitat résidentiel ou intégré à de nouveaux quartiers résidentiels, la délimitation de sous-secteurs agricoles constructibles, l'intégration de construction agricoles dans des zones d'activités économique, etc. Un des principaux objectifs de ces dispositifs étant de réguler la cohabitation entre agriculteurs et résidents, nous avons développé une étude qui

---

<sup>1</sup> INRA/UMR Innovation, [brigitte.nougaredes@supagro.inra.fr](mailto:brigitte.nougaredes@supagro.inra.fr)

<sup>2</sup> IRSTEA, [jacqueline.candau@irstea.fr](mailto:jacqueline.candau@irstea.fr)

<sup>3</sup> INRA/UMR Innovation, [christophe.soulard@supagro.inra.fr](mailto:christophe.soulard@supagro.inra.fr)

<sup>4</sup> Selon les dispositions de l'article R. 123-7, « **les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A** ».

<sup>5</sup> La commune étant la seule compétente pour délivrer les permis de construire et élaborer le document d'urbanisme communal qui définit les zones agricoles et leur règlement.

<sup>6</sup> Les services instructeurs peuvent être les communes elles-mêmes, les intercommunalités ou les services déconcentrés de l'Etat (DDT-M). Ces derniers contrôlent en principe la légalité des documents d'urbanisme et des permis de construire.

avait pour objectif d'analyser les effets effectifs des regroupements sur les sociabilités locales en comparant 3 types de regroupement à l'habitat agricole existant ; les trois types de regroupement représentant deux conceptions politiques de la coexistence entre activité agricole et habitat résidentiel. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une thèse (Nougarèdes, 2013) intégrée au programme de recherche PSDR Gouv-Innov<sup>7</sup>. Pour ce faire, nous avons mené des enquêtes par entretiens auprès de 45 résidents agriculteurs et 52 résidents non agriculteurs. Pour évaluer les effets des divers types de regroupements sur la coexistence avec l'activité agricole, nous avons interrogé les habitants sur leur manière d'appréhender les nuisances éventuelles liées à la proximité avec l'activité viticole. Les entretiens ont mis à jour une grande diversité de perception des nuisances. Cette variabilité s'expliquait en partie par les configurations spatiales et le type d'habitat, les habitants mitoyens de regroupements de hangars par exemple subissant les effets de concentration des nuisances. Pour autant, nous avons remarqué que cette variabilité de perception persistait dans des situations comparables d'exposition aux gênes liées à l'activité agricole. L'évaluation des manifestations sonores ou olfactives de résidents mitoyens, donc exposés aux mêmes phénomènes, diffère non seulement en termes d'intensité<sup>8</sup> mais en termes d'appréciation globale, certains résidents trouvant agréable ce que d'autres trouvent importun. La variabilité des ces évaluations apparaissant plus liée à la manière d'habiter, nous avons donc mobilisé la notion de rapport au lieu de vie pour l'expliquer.

## 1. La notion de rapport au lieu de vie : une combinaison des approches géographique et sociologique de l'habiter

La cohabitation peut être vue comme le partage par divers usagers d'un territoire, c'est-à-dire d'un espace géographique et social. Si l'on considère la cohabitation comme le partage d'un territoire, les deux dimensions spatiale et sociale doivent être simultanément appréhendées.

L'habiter individuel est un objet de recherche porté par les géographes depuis les années 1990, via notamment l'élaboration du concept de « mode d'habiter »<sup>9</sup>. Plusieurs définitions coexistent. Certaines s'appuient sur les activités de la vie quotidienne : « *se loger, travailler, vivre ensemble, se déplacer et se récréer* » (Mathieu, 2002), d'autres tentent d'incorporer les diverses dimensions de l'habiter telles la définition donnée par Laurent Cailly : « *Le mode d'habiter est la relation singulière d'un individu ou d'un groupe social à l'espace géographique telle qu'elle s'exprime dans l'agencement très concret des lieux pratiqués ainsi que l'ensemble idéal, tout aussi structuré, de normes, de valeurs, de représentations symboliques ou imaginaires qui vient le signifier ou le justifier* » (Cailly, 2008).

Cette dernière définition, on le voit, fait référence à des dimensions de l'habiter qui renvoient à des processus identitaires et d'appropriation des lieux. Bien que certaines définitions du mode d'habiter intègrent des dimensions symboliques d'identité et d'appropriation qui renvoient à la notion de partage et donc de jeux d'acteurs, la plupart des géographes abordent l'habiter du point de vue du rapport à l'espace de l'individu<sup>10</sup> (en quoi ce dernier participe à construire l'identité de l'individu,

<sup>7</sup> Gouvernance des territoires et développement rural : une analyse des innovations organisationnelles

<sup>8</sup> Certains résidents pouvant être plus gênés que d'autres par un même phénomène

<sup>9</sup> Sans prétendre à l'exhaustivité, on fait notamment référence ici aux travaux sur l'habiter (Heidegger, 1979 ; Radkoswski, 2002), les modes d'habiter (Cailly, Dodier, 2007/4 ; Cailly, 2008 ; Mathieu, 2002 ; Jaillet, 2004 ; Morel-Brochet *et al*, 2002 ; Stock, 2004, 2005, 2006).

<sup>10</sup> Voir, Cailly, Dodier, 2007/4 ; Cailly, 2008 ; Stock, 2004.

comment l'habitant s'approprié l'espace, etc.). Même si ce rapport à l'espace est fondamental dans l'appréhension de l'habiter, on ne peut éluder la dimension sociale inhérente à l'habiter qui intègre de fait le cohabiter. Habiter, c'est également vivre en société, c'est instaurer des relations sociales. C'est notre manière d'habiter qui va conditionner le développement de notre sociabilité, puisque chaque lieu fréquenté est une occasion de rencontrer des individus et d'interagir, chaque lieu constituant de fait un espace social. De plus, dans la notion même de lieu référent constitutif de l'identité, on ne peut évacuer le fait que ce lieu est également un espace social et que la référence identitaire à un lieu, « être d'ici », est constituée également par la référence à un groupe social, à une culture. Le sentiment identitaire « être d'ici », combine en fait deux notions : l'espace d'appartenance et l'espace de référence. Le premier correspond au sentiment d'être « chez soi », c'est le rapport au groupe social et le second correspond à la familiarité des lieux fréquentés, c'est l'espace de référence (Rémy, 1998, cité par Sencébé, 2002). De plus, l'appartenance à un lieu n'est réellement complète que lorsqu'elle est validée par le groupe social local (Morel-Brochet, Ortar, 2002). De fait, « on se sent d'ici » quand les habitants de ce lieu reconnaissent cette appartenance, ce qui conforte la dimension sociale de l'habiter.

Le développement de la mobilité, en multipliant les lieux de résidence et d'activités, a bouleversé la conception même de l'habiter. Ainsi, l'approche essentialiste de l'habiter que propose Heidegger trouve aujourd'hui ses limites (Stock, 2004, 2005, 2006). Mathis Stock propose de conceptualiser l'habiter en l'abordant non pas dans notre manière « d'être dans l'espace » mais « de faire avec l'espace », ce qui permet de sortir d'une approche statique (Heidegger, 1979) pour développer une approche plus dynamique fondée sur les pratiques d'habiter. Ainsi, face à la multiplication des lieux géographiques pratiqués, il propose le concept de mode d'habiter « poly-topique » d'individus mobiles dont les pratiques s'effectuent dans des lieux différents par opposition à un mode d'habiter « mono-topique » dont l'ensemble des pratiques se réaliserait (ou se réalisait) dans un même lieu. Bien sûr, les concepts de mode d'habiter « mono-topique » et « poly-topiques » sont à prendre comme des idéaux-types dans un continuum de modes d'habiter plus ou moins mobiles. Ces nouvelles pratiques d'habiter modifient également le rapport au lieu de vie. Avant le développement de la mobilité, le quartier ou le village étaient des lieux de vie hérités, aujourd'hui avec la mobilité, ces lieux sont non seulement des lieux choisis, même si ce choix est relatif, mais leur caractère permanent disparaît. Ces lieux sont donc changeants et multiples. De manière un peu caricaturale, on peut dire que la mobilité a conduit au passage d'un lieu de vie unique hérité, à la multiplication des lieux de vie qui constituent la trajectoire résidentielle des individus. On peut donc supposer que la multiplication des lieux de références modifie considérablement le rapport au lieu de vie. Certains travaux mettent effectivement en évidence de nouveaux modes d'habiter, moins ancrés localement que ceux décrits par Yves Chalas (1997). Ces modes d'habiter révèlent de nouveaux types de rapport au lieu de vie plus fondés sur un choix stratégique d'accès aux services (Jaillet, 2004) et caractérisés par un moindre attachement au lieu lui-même qui peut même être interchangeable (Leloup, 2005). Par ailleurs, la mobilité participe à un mouvement de fond qui transforme profondément les individus favorisant le développement de l'individualisme et de la société définie aujourd'hui par certains auteurs comme une société « hypermoderne » (Aubert, 2004), voire comme une société « liquide » (Bauman, 2004, 2006, 2007). Alors que l'individu de la période antérieure à l'individualisme<sup>11</sup> était marqué par l'appartenance à des groupes sociaux, l'incorporation de normes

---

<sup>11</sup> Nicole Aubert, se référant aux travaux de plusieurs disciplines, situe l'émergence du postmodernisme et de l'individualisme dans les années 1960, alors que la modernité serait apparue à la Renaissance et liée notamment à la philosophie des lumières (Aubert, 2004, p14),

collectives, et la faible mobilité, le développement de la mobilité et de l'individualisme issu de la société postmoderne donne le jour à un individu qui se définit par lui-même et qui se libère des formes traditionnelles d'appartenance (Kaufmann, 2001 ; Gauchet, 1998). Ceci se traduit très concrètement sur l'évolution des sociabilités dont Michel Forsé (1991) décèle une tendance générale au développement « d'affinités électives » aux dépens ou en parallèle de relations sociales institutionnelles (famille, parti, église, école, etc.).

La diversité des modes d'habiter renouvelle les questionnements sur les rapports au local et la construction des relations de sociabilité. Yanick Sencébé, s'interrogeant sur les « appartenances locales » dans le cadre du développement généralisé de la mobilité, a montré le lien étroit entre le rapport aux lieux et aux liens sociaux qui constituent ensemble l'« appartenance locale ». Elle a exploré les diverses manifestations de l'appartenance locale (2002) en s'appuyant justement sur l'analyse des liens aux lieux et des relations sociales des habitants.

Ces travaux mettent donc en évidence de nouvelles formes de rapport au territoire habité en tant qu'espace géographique et espace social. La notion de rapport au lieu de vie intègre le rapport à l'espace physique et à l'espace social. Plus qu'une analyse en termes d'appartenance, le rapport au lieu de vie cherche à mettre en évidence le mode d'appropriation du lieu dans ces dimensions spatiales (via les pratiques d'habiter quotidiennes), sociales (via la construction (ou non) des relations sociales au sein du lieu de vie) et politiques (via les représentations de ce lieu et le point de vue sur les politiques qui y sont conduites et en particulier sur la politique agricole).

## **1. Une démarche de recherche qui articule les dimensions spatiale et sociale de la cohabitation**

Pour caractériser le rapport au lieu de vie, nous collectons les éléments qui permettent d'appréhender le rapport à l'espace géographique et à l'espace social constitutif de celui-ci : les origines sociales de l'individu, sa trajectoire résidentielle, les éléments qui justifient son choix de lieu de vie, son mode d'habiter (via la spatialisation de ses activités quotidiennes), ses sociabilités, ses représentations concernant la commune et celles concernant l'activité agricole locale, la politique d'aménagement territorial de la commune et les projets de hameaux agricoles.

- **Analyser la sociabilité au regard de la manière d'habiter**

La méthode d'analyse de la cohabitation exposée ici est fondée sur les hypothèses suivantes : i) la sociabilité se développe dans le cadre des activités de la vie quotidienne ; ii) la manière d'habiter conditionne le mode d'appropriation du lieu de vie (ici, la commune) et la construction du réseau personnel de sociabilité des habitants (agriculteurs et non agriculteurs), réseau qui se développe plus ou moins au sein ou à l'extérieur du lieu de vie. L'analyse spatiale des pratiques d'habiter permet de repérer les espaces physiques et sociaux au sein desquels la sociabilité peut potentiellement être développée. On fait l'hypothèse que si la majorité des activités de la vie quotidienne se déroule en dehors de la commune, la sociabilité au sein de la commune sera peu développée et le rapport à la commune sera plus distant/fonctionnel (cas présumé des habitants hyper-mobiles), alors qu'à l'inverse si la majorité des activités de la vie quotidienne se déroulent sur la commune, la sociabilité dans la commune sera plus développée, et d'autant plus développée si le séjour dans la commune est ancien (cas présumé des agriculteurs).

- **Cadrage Spatio-temporel des sociabilités et des pratiques d’habiter**

La sociabilité est un objet sociologique flou et difficile à saisir, qui « *comporte le risque de l’infini et de l’indéterminé* » (Agulhon, Bodigel, 1984), il est donc primordial de bien délimiter les relations de sociabilité que nous examinons. D’abord il faut différencier la relation sociale de la simple interaction. La relation sociale a une dimension historique (la relation sociale désigne un échange dans le temps). Elle comporte une notion d’engagement volontaire des parties qui n’est pas présente dans la simple interaction. L’engagement minimum étant de reconnaître que l’on est en relation avec cette personne. Les risques évoqués concernant la difficulté à saisir la sociabilité s’avérant être les mêmes pour les manières d’habiter, plusieurs choix méthodologiques ont été faits pour éviter les écueils liés à ces risques.

La mobilité des individus rend difficile toute tentative de représenter leur sociabilité ou leur manière d’habiter. Pour autant, pour analyser la cohabitation entre agriculteurs et résidents, nous n’avons pas besoin de saisir la sociabilité et l’habiter des individus dans leur globalité. En effet, l’analyse de la cohabitation dans différents types d’habitat agricole invite à focaliser sur les pratiques de la vie quotidienne.

Cet espace spatio-temporel de l’habiter quotidien, Vincent Kaufmann (2001) le circonscrit à partir d’une part, du système de mobilité et d’autre part, en définissant les sphères d’activité de la vie quotidienne. Ainsi, il définit quatre types de mobilité en fonction de leur dynamique spatio-temporelle : « *la mobilité quotidienne, soit l’ensemble des déplacements de la vie quotidienne ; les voyages, soit l’ensemble des déplacements interrégionaux ou internationaux impliquant l’intention d’un retour à court terme ; la mobilité résidentielle, soit les changements de localisation résidentielle internes à un bassin de vie sans intention de retour à court terme ; la migration, entendue comme l’installation dans une autre région ou un autre pays, sans intention de retour à court terme* », (Kaufmann, 2001, voir tableau n° 6, ci-dessous).

	<b>Mouvement interne à un bassin de vie</b>	<b>Mouvement vers l’extérieur d’un bassin de vie</b>
<b>Mouvement cyclique</b>	<b>Mobilité quotidienne</b>	Voyage
<b>Mouvement linéaire</b>	Mobilité résidentielle	Migration

Tableau n° 6 : Le système de mobilité spatiale<sup>12</sup>, (Kaufmann, 2001, p8)

De même, il définit quatre sphères d’activité de la vie quotidienne (Kaufmann, 2001, p 9, voir tableau n°7, ci-après) : « *La sphère du travail est constituée de l’ensemble des activités financièrement rémunérées et des activités annexes déployées dans le cadre du travail (repas avec des collègues, participation à un congrès, etc.) (...); La sphère de l’engagement est constituée des activités “publiques”. Il s’agit aussi bien des activités politiques que des responsabilités associatives (...); La sphère domestique renvoie à la cellule familiale. Elle peut être définie comme l’ensemble des activités nécessaires à la survie biologique d’une famille (par exemple préparer le repas, faire les courses, etc.) ou obligées par des normes sociales (par exemple faire le ménage). Il s’agit donc aussi bien des tâches liées au fonctionnement du ménage, qu’à son approvisionnement, à la “maintenance” de ses*

<sup>12</sup> « Relevons que l’ensemble de cette construction fait référence à la sédentarité. Une telle réflexion s’appuie, en effet, sur la notion de bassin de vie, qui renvoie au domicile. Un autre modèle devrait être développé pour les sociétés nomades », Kaufmann, 2001, p8.

membres et à leur socialisation (...); La sphère du temps libre recouvre des activités très diverses. Elles se caractérisent par le fait qu'elles sont non obligées et orientées vers l'épanouissement de soi. On peut en distinguer plusieurs types : les loisirs récréatifs, culturels, sportifs et les visites à des amis. La sphère du temps libre renvoie à la logique de l'épanouissement de soi », (Op. cit).

	Activité rémunérée	Activité non-rémunérée
TEMPS CONTRAINT	sphère du travail	sphère domestique
TEMPS " LIBRE "	sphère de l'engagement	sphère du temps libre

Tableau n° 7 : Typologie des activités de la vie quotidienne, (Kaufmann, 2001, p 9).

A partir de ces éléments nous avons construit une grille d'analyse permettant de spatialiser les activités quotidiennes. Nous avons complété la grille d'analyse de Vincent Kauffman par trois sphères relationnelles incontournables en termes de sociabilité : la sphère familiale, la sphère des amitiés et les relations de voisinage auxquelles nous apportons une attention particulière. Nous interrogeons les habitants sur les relations de sociabilité qu'ils établissent ou non dans chacune de ces sphères d'activités et que nous complétons par celles des sphères relationnelles précédemment citées.

- **Délimiter les relations de sociabilité**

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le risque d'infinitude se pose dès qu'on aborde les relations de sociabilité. Des travaux sur les réseaux montrent effectivement que si l'on demande à une personne de citer les personnes qu'il connaît, selon la manière dont on définit le terme « connaître », à partir de quels critères, le nombre d'individus cités peut aller de plusieurs milliers à quelques individus (Degenne, Forsé, 2004; Ferrand, Fédérico de la Rua, 2006). On doit alors délimiter le réseau personnel de sociabilité en sélectionnant les relations pertinentes pour l'objet d'étude, via un ou des questions nommées « générateurs de noms » (Op. cit.). La question porte intrinsèquement des critères qui permettent de sélectionner les relations. Nous avons opté pour un générateur de nom unique qui permet de sélectionner les relations en fonction de leur intensité émotionnelle<sup>13</sup>. La question était : « *Pouvez-vous me citer les personnes dont vous vous sentez proche ?* ». Nous avons précisé lorsque cela s'avérait nécessaire : « *Pouvez-vous nous citer les personnes avec qui vous avez des relations qui dépassent ce domaine d'activité (le travail, le loisir, etc.), c'est-à-dire que vous voyez également en dehors de cette activité* ». Néanmoins, nous n'avons pas appliqué cette règle pour les relations de voisinage dont nous avons exploré plus longuement les caractéristiques. L'objectif de ces questions, qui sont des variantes d'une question unique, « de qui vous sentez-vous proche ? », est de sélectionner selon les domaines d'activité les « liens affinitaires » les plus « forts » (Granovetter, 1973) entendus ici comme ceux qui dépassent le cadre de l'activité observée pour s'inscrire dans le domaine de « l'intime », de la vie privée. Après avoir repéré les individus avec qui l'interviewé a des relations, les « alters », nous avons demandé à l'interviewé « ego », quels étaient les alters qui se

<sup>13</sup> La sociologie des réseaux caractérise les relations sociales en fonction de 4 critères essentiels : la symétrie de la relation (les relations sont réciproques mais pas nécessairement symétriques), l'Homophilie : qui constitue le degré de similarité entre deux personnes (on peut rencontrer plusieurs types d'homophilie : de genre, d'âge, de statut social, etc.), La polyvalence ou multiplicité : le fait qu'une relation soit investie de contenus différents ou s'inscrive dans des contextes différents : relation familiale et de travail, d'amitié et de voisinage, etc. , enfin la Force du lien (Granovetter, 1973), cette notion recouvre 4 critères : la fréquence et la durée des interactions, l'intensité émotionnelle, l'intimité, l'importance des services réciproques.

connaissaient entre eux afin de reconstituer (partiellement) le réseau relationnel de chaque personne. Selon les méthodes couramment utilisées par des sociologues des réseaux, pour constituer le réseau relationnel, il aurait fallu interviewer les « alters » afin de s'assurer de la réalité des relations et d'évaluer leur réciprocité, mais nous avons opté pour une solution plus simple, partant du postulat que les personnes n'avaient pas d'intérêt à modifier leurs déclarations concernant leurs relations. Nous élaborons donc le réseau de relation des individus à partir de ses déclarations sur ses relations avec les alters et sur ses connaissances des relations entre les alters. Pour autant, dans l'étude à laquelle nous nous référons, les enquêtes étant réalisées dans des secteurs géographiques restreints et portant en partie sur les relations de voisinage, nous avons souvent eu la possibilité de croiser les informations livrées par les égos. Le réseau de sociabilité qui est alors établi n'est pas le réseau le plus large mais au contraire le réseau de sociabilité le plus étroit<sup>14</sup>. Toutefois, cette méthode permet de mettre en regard le réseau global de sociabilité et celui qui se déploie au sein de la commune.

- **Les représentations et points de vue sur la commune, l'activité viticole et les projets de hameaux agricoles**

L'analyse de la sociabilité est complétée par un ensemble d'éléments qui permettent de cerner les représentations que chaque enquêté se fait du lieu dans lequel il vit : comment il perçoit la commune, l'activité viticole locale, quelles fonctions il lui attribue à cette dernière, quels avantages et quels inconvénients. Est-ce qu'il suit ou est informé de la politique communale d'aménagement et en faveur de l'agriculture, lorsqu'il y en a une ? Est-ce qu'il est informé des projets ou réalisations en concernant la gestion du bâti agricole sur sa commune ? Et si oui, comment les perçoit-il ?

- **Approche socio-spatiale pour la sélection des habitants**

L'étude visant ayant pour objectif d'analyser les effets des regroupements sur la production de nuisances et les relations entre agriculteurs et résidents, nous souhaitons comparer trois modes de regroupement à une situation témoin qui représenterait l'habitat agricole actuel (sans regroupement de constructions). Les sociabilités dans l'habitat agricole existant ont été analysées sur la commune de Saint Georges d'Orques, commune viticole de 5 256 habitants (en 2009) située dans la première couronne de Montpellier, elle présente une évolution démographique croissante accompagnée d'un solde migratoire annuel positif qui témoigne de l'apport de populations nouvelles. Outre le fait qu'elle possède des caractéristiques périurbaines et une activité viticole encore dynamique, elle est caractérisée par une implantation des exploitations viticoles dans tous les types d'espace : résidentiels (centre médiéval, extension du XIX<sup>ème</sup> siècle, pavillonnaire) et agricoles (mas isolés) ce qui permet d'explorer toutes les configurations spatiales de l'habitat agricole existant.

A St Geniès des Mourgues, commune viticole de 1 621 habitants (en 2009) localisée dans la deuxième couronne de Montpellier, deux types de regroupement ont été étudiés : un regroupement de hangar construit au début des années 1990 et un lotissement agricole intégré dans un nouveau quartier résidentiel construit en 2006. Les enquêtes sont réalisées sur deux périodes : une première série d'enquêtes est réalisée sur le regroupement de dix hangars en 2006 et une deuxième en 2011, 5 ans après la construction du lotissement agricole. A St Geniès la plupart des bâtiments agricoles

---

<sup>14</sup> Le réseau n'est donc pas conçu ici comme une réalité sociale mais comme une catégorie d'analyse, l'appréhension de la réalité des relations sociales étant impossible et sa représentation via la médiation d'une méthodologie, toujours tronquée.

ont disparaissent progressivement du centre du village grâce aux regroupements des constructions agricoles mais quelques exploitations restent encore localisées au centre en 2006 et il reste quelques rares exploitations enclavées dans des lotissements après la construction du lotissement agricole.

Un troisième type de regroupement, le secteur constructible dans la zone agricole, a été étudié à Pinet. Commune viticole de 1 351 habitants (en 2009), en cours de périurbanisation<sup>15</sup>, Pinet est située à proximité de deux pôles urbains moyens<sup>16</sup> que sont Agde et Pézenas. A Pinet, commune fer de lance de l'AOC Picpoul, la viticulture ne connaît pas la crise. La viticulture reste l'activité économique principale, occupant la quasi-totalité du territoire et employant 99 exploitations dont 40 sont professionnelles (Source : Agreste, RGA 2000). A Pinet les exploitations sont majoritairement installées dans le centre du village ou dans les lotissements résidentiels. Au début des années 1990, la municipalité délimite un secteur constructible dans la zone agricole qui accueille une douzaine d'exploitations.

La sélection des personnes à enquêter combine approches sociale et spatiale. Nous avons cherché à construire un échantillon qui permette d'intégrer la diversité des situations d'interaction et l'abondance des facteurs qui la génèrent (configurations spatiales, type d'exploitation, type d'habitation, caractéristiques sociales des acteurs, etc.). Concrètement la sélection des agriculteurs est raisonnée de manière à prendre en compte la diversité de leurs trajectoires, de leurs statuts professionnels (jeunes récemment installés, viticulteurs proches de la retraite, pluriactifs...), et celles de leurs exploitations (taille, catégories : sociétaire de coopérative et cave particulière) et en fonction de la localisation des exploitations (centre médiéval, extension du XIX<sup>e</sup> siècle, pavillonnaire, mas isolés). La sélection des résidents s'est ensuite appuyée essentiellement sur leur proximité spatiale avec l'activité agricole (voisins d'exploitation, de bâtiments d'exploitation, de parcelles exploitées), sur leur type d'espace résidentiel qu'ils habitaient (centre ancien, pavillonnaire, isolé) et sur leur type de logement (maison de village, villa, appartement / propriété, location / accès aidé ou non).

La méthode combine :

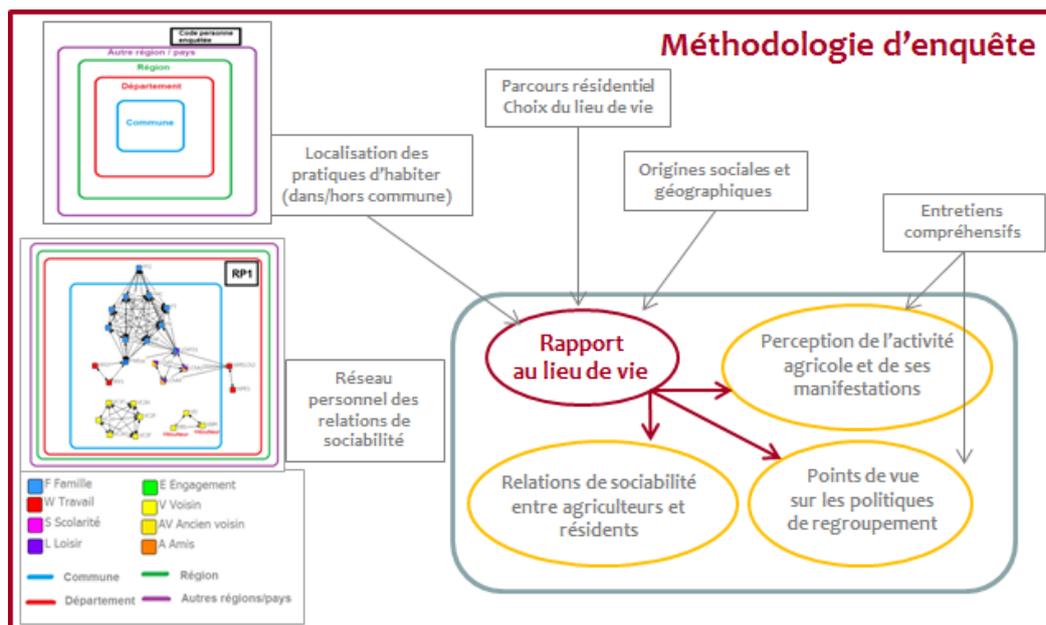
- une analyse des pratiques d'habiter via la spatialisation des activités quotidiennes
- une analyse de discours portant sur les représentations du lieu de vie, de l'activité agricole, des lotissements agricoles et des relations sociales dans la commune et entre agriculteurs et résidents,
- l'analyse de réseaux personnels de sociabilité,
- et une mise en regard des pratiques spatiales et sociales et des points de vue avec les caractéristiques sociales des individus, telles leurs origines sociales et géographiques, leur trajectoire résidentielle et les critères de choix de leur lieu de vie.

Comme indiqué sur le schéma ci-après :

---

<sup>15</sup> En référence à la grille d'analyse de la périurbanisation en Languedoc Roussillon établie par Abrantes *et al* (2010).

<sup>16</sup> Selon la définition de l'INSEE.



## 2. Quatre idéaux-types de rapport au lieu de vie des résidents

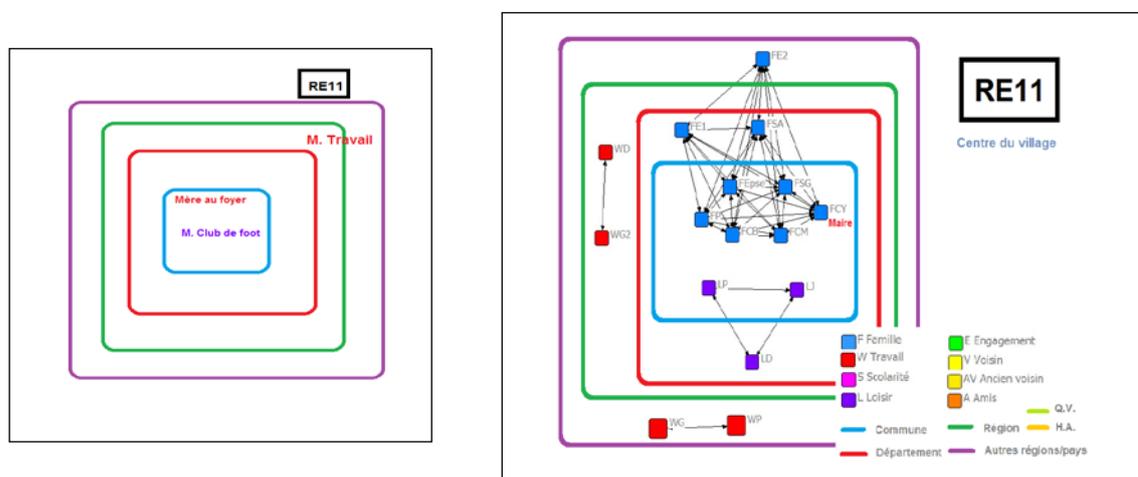
L'étude à laquelle nous nous référons a permis de mettre en évidence quatre idéaux-type de rapport au lieu de vie.

- **Le rapport identitaire au lieu de vie**

Majoritairement autochtones, ces résidents ont toujours vécu auprès de l'activité viticole qui fait partie de l'identité de la commune et de leur identité propre. Ils s'investissent plus ou moins dans la vie locale mais ont en général un réseau personnel de sociabilité développé au sein de la commune (voir figures ci-dessous). Ils ne sont pas gênés par l'activité agricole et apprécient au contraire les bruits les odeurs liés à cette activité. Pour eux l'agriculture doit être maintenue dans les villages car elle contribue au maintien du caractère rural et à la vie sociale du village. Ils perçoivent les « hameaux agricoles » comme une forme de ségrégation sociale et pensent que ces projets sont partie intégrante d'un processus plus global qui tend à faire « des villages pour riches » dont ils se sentent progressivement exclus du fait de l'incapacité de leurs enfants à pouvoir s'y installer à leur tour. Les plus proches du milieu agricole acceptent ces projets sans réserve vis à vis des agriculteurs mais d'autres trouvent anormal que l'on offre de telles conditions d'accès au logement aux agriculteurs sans autre condition que leur statut professionnel alors que certains possèdent des biens immobiliers et que des jeunes du village peinent eux à s'installer sur la commune.

Le rapport au lieu de vie de ces habitants est marqué par un fort ancrage territorial. Le village est partie intégrante de leur identité : une identité rurale construite autour de la viticulture. Cet attachement à une identité viticole et à la pluriactivité viticole très ancienne dans la région explique leur proximité relationnelle avec le milieu viticole. Ceci favorise leurs relations avec les agriculteurs dont ils se sentent proches au point de ne pas se distinguer d'eux, qu'ils considèrent comme membres de leur communauté. C'est d'ailleurs le seul type d'habitant qui soutient majoritairement les agriculteurs de façon inconditionnelle, peu ayant évoqué les risques de spéculation foncière liés

aux hameaux agricoles suggérés par les autres habitants. Ce comportement rappelle le fonctionnement d'une société traditionnelle fondée sur la communauté (Tonnies, 1946). Ils sont enracinés, dans un lieu unique, qui est à la fois hérité et choisi, et ils sont attachés aux traditions locales. C'est la tradition, le passé commun, la mémoire, qui sont le ciment de la cohésion et une conception du « vivre ensemble » fondée sur le modèle du village en tant que communauté historique à l'identité rurale forte. Ce fonctionnement communautaire s'accommode plus facilement des petits arrangements locaux et révèle une moindre sensibilité aux questions de justice sociale. Chez les plus jeunes, les choses semblent pourtant évoluer et il apparaît que la solidarité liée à la l'appartenance communautaire cède le pas à la demande d'équité sociale. Ainsi il semble que ces projets mettent en évidence la cohabitation encore persistante, notamment pour certaines générations, entre des formes de solidarité mécanique inféodées aux sociétés traditionnelles, et des formes de solidarité organique propres aux sociétés modernes (Durkheim, 1893) et portées par les nouvelles générations.

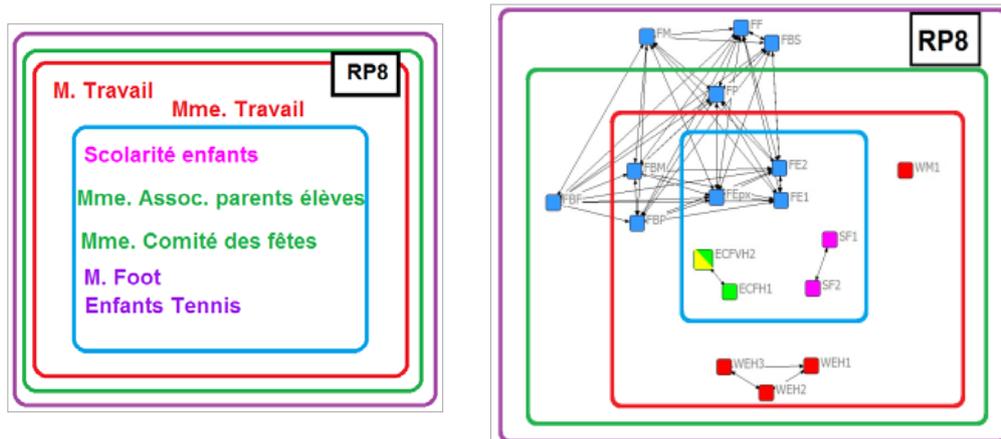


*Originaire de la commune, M. V. a dû partir pour des raisons professionnelles puis est revenu vivre dans son village. Membre de l'équipe de foot, il participe aussi à toutes les animations du village. Il aime entendre le bruit du tracteur de son voisin viticulteur.*

- **La volonté de s'ancrer dans le local**

Ici, le rapport au lieu de vie est marqué par la volonté de s'ancrer dans un territoire à échelle humaine et d'intégrer une communauté. Pour tous ces résidents, cet ancrage est assuré par un investissement intentionnel dans la vie locale. Ils s'impliquent dans la vie locale, et participent aux activités de loisirs que la commune propose. Leur intégration est facilitée par la scolarisation des enfants (voir figures ci-dessous). Ce rapport au lieu de vie est développé majoritairement par des jeunes couples qui voient dans le village un espace social sécurisé et un environnement sain pour développer la vie familiale et élever les enfants. Mais ce mode d'habiter villageois est également recherché par certains retraités qui souhaitent construire une deuxième vie, dans un cadre de vie qu'ils ont choisi et un environnement social qui prévient les risques d'isolement liés au cycle de vie. L'activité agricole participe pour eux à maintenir le caractère rural de ces villages. Cet idéal-type de résident est très proche de celui « des nouveaux enracinés » identifié dans le cadre d'une étude des modes d'habiter dans les espaces périurbains du sillon alpin. Ces nouveaux enracinés se caractérisent par la même volonté de s'intégrer localement et le même attrait pour l'agriculture et le monde rural (Guisepelli, 2006/2). On retrouve aussi à travers cette figure un idéal-type de rapport «

engagé » à l'espace (Sencébé, 2004), la relation au lieu de vie relevant davantage du choix que de la tradition ou de l'héritage communautaire. La prise en compte de la présence de l'agriculture dans le choix du lieu de vie favorise la tolérance des gênes liées à l'activité viticole. Mais la recherche d'un cadre de vie sécurisé des enfants, fait apparaître des attentes en termes de pratiques agricoles notamment le désir de voir les agriculteurs développer des pratiques respectueuses de l'environnement et une meilleure gestion des risques de pollution. Même s'ils sont attirés par le même modèle de « vivre ensemble » que les autochtones, ils appréhendent toutefois la gestion de la commune et de ses ressources de manière très différente. Ils rejettent fermement les petits arrangements locaux et revendiquent une politique d'aménagement territorial raisonnée du point de vue de l'intérêt général, impliquant une gestion équitable des ressources locales en fonction des besoins spécifiques des diverses catégories d'habitants. Ainsi, ils sont partisans des hameaux agricoles et favorables au soutien de l'activité agricole et des exploitants lorsque cela leur semble justifié, mais ils rejettent fermement le soutien d'exploitants qui ne leur semble pas justifié et les irrégularités dans la mise en œuvre des dispositifs qui sont apparues et qui ont, pour certains, fait perdre tout sens à l'effort de solidarité demandé. Toutefois, leur mode de fonctionnement contractuel s'inscrit aussi dans leur manière d'aborder les agriculteurs et les projets de regroupement : plutôt dans l'échange, la négociation et la recherche de compromis que dans l'affrontement et le conflit.



*Originaire de la région parisienne, Mme N. a décidé avec son mari et ses deux enfants de rejoindre ses beaux-parents installés dans le secteur depuis leur retraite. Ils cherchaient un petit village au calme. Ils ont trouvé une maison en bordure de lotissement près des vignes et sont tombés amoureux du village. Elle souhaite participer à la vie du village. Elle a intégré rapidement le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves. Son mari et ses enfants pratiquent leurs loisirs au village. Elle apprécie de vivre à proximité des viticulteurs et approuve la politique communale.*

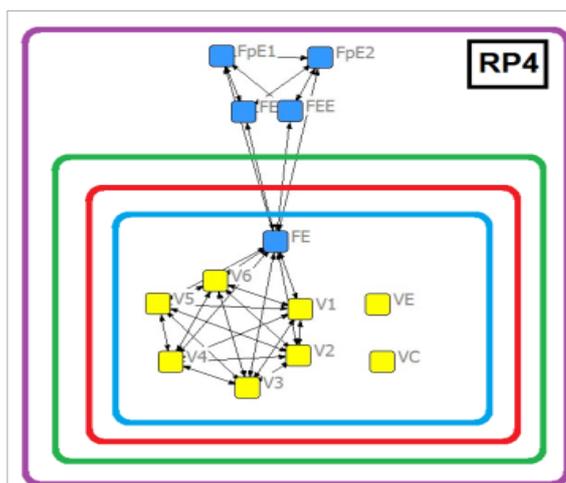
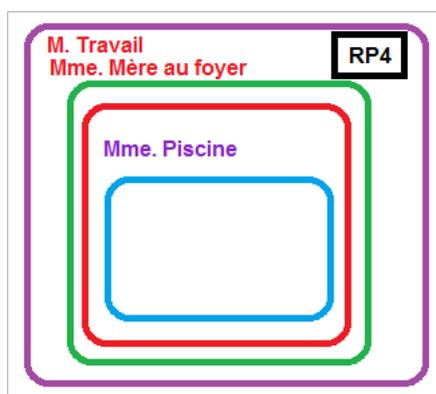
- **Le repli domestique**

Les origines sociales et géographiques de ces résidents sont plus diversifiées. Ils peuvent être originaires d'autres régions, mais aussi d'autres pays voire d'autres continents. Ils n'ont pas choisi une commune ou un type de commune mais une maison, car ils cherchent à améliorer leur espace domestique<sup>17</sup> (Staszak, 2001). On trouve ici des jeunes couples qui souhaitent accéder à un logement

<sup>17</sup> L'espace domestique est constitué selon Jean-François Staszak de la maison et éventuellement du jardin privatif. Ici, il inclut bien dans la majorité des cas le jardin.

plus spacieux, équipé si possible d'un jardin et dont la localisation offre un relatif isolement. On trouve également des retraités qui viennent pour profiter de la tranquillité de la campagne et du soleil. Ces habitants tendent à vivre retranchés dans la maison familiale. Ils ne cherchent pas à développer des relations dans la commune, soit qu'ils prétextent ne pas en avoir le temps, soit qu'ils déclarent ouvertement vouloir « ne rien devoir à personne ». De fait, ils ne s'investissent pas dans la vie du village et leurs relations se limitent souvent aux voisins les plus proches voire pour certains à un simple bonjour poli (voir schéma ci-après). Leurs perceptions de l'activité agricole et de ses nuisances est très variable mais ils n'ont pas une attitude hostile vis-à-vis de cette activité. Une partie d'entre eux ne se sent pas compétente pour émettre un avis sur les projets de hameaux agricoles mais la plupart y est favorable car ces dispositifs sont perçus comme un moyen de préserver le paysage. Toutefois, ils réclament eux aussi la plus grande vigilance sur la pérennité de la destination agricole des projets et sur les conditions d'accès.

Le rapport au lieu de vie est ici celui du « repli domestique » (Kaufmann, 1988), du retrait de la communauté et de la société. Pour ces habitants le lieu de résidence est réduit à l'espace domestique : la maison et son jardin. Ils choisissent une configuration spatiale qui leur permet de s'isoler de la vie sociale car leur domicile doit leur fournir un espace de « repos social » (Banos *et al*, 2009). Il n'y a pas d'« ici » véritable, puisque cet « ici » est réduit à la maison éliminant de fait la dimension sociale et territoriale du village, au point que les lieux de résidence sont effectivement interchangeables (Leloup, 2005), et le voisinage réduit à un cadre paysager (Forrest, 2007/1). Leur mode d'habiter est marqué par une absence d'investissement local, parfois délibérée et parfois inconsciente, mais moins construite sur le rejet que sur le manque d'intérêt pour les autres habitants et la vie locale. Ces individus semblent totalement déterritorialisés. Ils ne sont pas porteurs d'un modèle de « vivre ensemble » puisque leur mode d'habiter est pensé uniquement sur un mode individuel. Leur indifférence vaut autant pour le monde des agriculteurs que pour la vie locale. De fait, ils sont souvent mal informés sur les politiques et les projets en cours dans leur commune et ne se montrent sensibles ni à la nécessité de penser une politique locale d'aménagement, ni aux enjeux sociétaux et ni à l'intérêt général, ne réagissant souvent qu'en fonction de leur situation personnelle. Le désengagement territorial laisse entrevoir qu'un désengagement plus profond touche, peut-être, certains de ces individus.

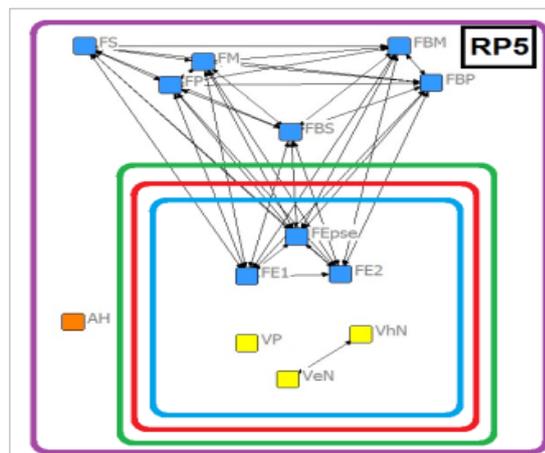
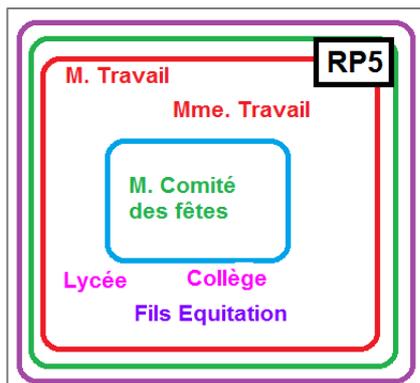


*M. et Mme. D. sont originaires de Normandie. A la retraite, ils se sont d'abord installés en Espagne pendant 10 ans, puis ont souhaité revenir en France. Ils ont trouvé cette villa en bordure du lotissement près des vignes. Ils expliquent : « On a acheté pour la tranquillité parce qu'ici, il n'y a rien, pas de services rien ». Ils vont peu dans le village et ne connaissent personne mais ont sympathisé avec leurs voisins les plus proches. Ils sont favorables à la politique de la commune « tant qu'elle permet de contenir l'urbanisation » et déclarent « préférer avoir des vignes près de chez eux que des lotissements ». Concernant certaines dérives concernant l'accès au secteur agricole constructible, M. D. préfèrent fermer les yeux sur ces pratiques qu'il banalise en indiquant que : « En Normandie tout se faisait aussi comme ça : détourné, mais moi je ne veux pas m'occuper de rien ».*

- **Le rapport fonctionnel au lieu de vie**

Pour ces habitants, le lieu de vie est réduit à une localisation stratégique qui facilite l'accès aux services : travail, loisirs, commerces, transports, etc. Le lieu en lui-même n'a que peu d'importance. Il ne fait pas l'objet d'un attachement. Ils perçoivent généralement la commune comme une forme urbaine et non comme une commune rurale : « *c'est un village en ville* ». La majorité de leurs activités se déroule généralement à l'extérieur de la commune. De ce fait, ils ne développent pas ou peu de relations au sein de la commune, comme l'illustre le cas présenté ci-après. Très soucieux de leur qualité de vie, ils se montrent plus sensibles aux gênes éventuelles dues à l'activité agricole et sont parfois prompts à se mobiliser collectivement. Pour certains la présence de l'activité agricole dans le cœur des villages est vue comme un retard sur le progrès. Ils pensent qu'elle doit être sortie des centres de village et cela sans qu'une compensation ne soit forcément nécessaire. Toutefois, ils sont favorables aux regroupements en hameaux agricoles, car cela permet de préserver leur cadre de vie. Ils réclament pour autant une gestion de ces dispositifs qui prévienne toute stratégie de spéculation foncière et garantissent la pérennité de la destination agricole.

Le rapport au lieu de vie est ici essentiellement fonctionnel. Le lieu de vie est réduit à une localisation stratégique (Jaillet, 2004) qui leur permet d'accéder aux ressources nécessaires au maintien de leur qualité de vie. Comme pour les habitants ayant un rapport au lieu de vie fondé sur le retranchement dans l'espace privé, il n'y a pas d'attachement au local, le lieu de résidence lui-même n'ayant pas vraiment d'importance, au point que pour ces habitants le lieu de résidence est, là encore interchangeable et souvent provisoire. Leur territoire ne se raisonne pas à l'échelle communale mais à des échelles supra-communales. Pour ce type d'habitant le territoire n'est pas un territoire physique mais un système d'accès aux ressources (Latour, 2010). De ce fait, ils ne cherchent pas à s'intégrer dans la commune qui n'est pas pour eux le territoire pertinent d'intégration, s'il y en a un. Ainsi, leurs activités et leurs relations de sociabilités se déploient en dehors de la commune qui constitue de fait, un « village dortoir ». Leur niveau d'exigence concernant leur qualité de vie les rend plus sensibles aux éventuelles gênes liées à l'activité agricole et ils sont plus prompts à réagir et à se mobiliser collectivement. Même s'ils ne s'investissent pas dans la vie locale, ils sont souvent très bien informés des projets en cours et n'hésitent pas à se montrer critiques et à se mobiliser pour modifier les politiques en cours. Ils sont d'accord sur le principe de regroupement pour préserver les espaces agricoles mais émettent des réserves sur les facilités accordées aux agriculteurs dans le cadre de ces projets. Ils rejettent fermement les politiques d'aide aux agriculteurs si elles ne leur semblent pas justifiées, voire les rejette tout simplement. Ce rapport au lieu de vie s'inscrit parfaitement dans le type d'appartenance locale « labile », partout chez eux, sans être nulle part (Sencébé, 2004), mais exigeants quant à leur cadre de vie, ils oscillent entre désintérêt et une certaine forme d'engagement local, non pas dans une intention d'intégration sociale mais bien de défense de leur cadre de vie. Leur conception du vivre ensemble est comme pour le type précédent pensé sur le plan individuel. Leur conception du vivre ensemble est celle de la villégiature (Candau, Nougariès, 2008), le voisinage étant réduit à un cadre paysager (Forrest, 2007).



*Originnaire de l'Isère, M. F., sa femme et ses 2 enfants achètent un pavillon à un prix avantageux, mais sept ans après, ni son épouse, ni ses enfants ne parviennent à s'intégrer dans le village. Lui tente de s'investir dans le comité des fêtes mais déplore la qualité de ses relations : « On se voit aux réunions, mais ce ne sont pas des gens qui vous invitent chez eux ». Bien qu'il approuve la politique de la commune parce qu'elle protège le cadre de vie, il trouve que les agriculteurs sont très avantagés par le dispositif et est scandalisé par certaines dérives. La famille a pour projet de quitter le village rapidement pour s'installer dans le bourg voisin qui offre plus de services.*

La réalisation des enquêtes en deux phases a permis de développer une analyse longitudinale sur quelques cas. Ces derniers nous montrent que le rapport au lieu de vie d'un individu n'est pas figé mais qu'il évolue en fonction de divers éléments de sa vie personnelle et de ses expériences au sein de la vie locale. Ainsi nous avons pu repérer des individus qui avaient initialement un rapport fonctionnel au lieu de vie mais qui se sont progressivement ancrés localement alors que d'autres initialement en recherche d'ancrage ont fini par se retrancher dans leur espace domestique. Ce dernier cas est d'ailleurs une conséquence directe des incohérences de la politique menée au sein de la commune.

Les quatre idéaux-types de rapport au lieu de vie révèlent au final deux conceptions du « vivre ensemble » : i) le village qui intègre la sociabilité communale et l'ancrage local. Cette conception du vivre ensemble est portée par les habitants ayant un rapport identitaire au lieu de vie et ceux qui sont en recherche d'ancrage. Ainsi, ces habitants soutiennent que leur lieu de résidence est un village rural. La présence souhaitée de l'activité viticole et une vie sociale sont évoquées par ces habitants comme les caractéristiques de cette ruralité. C'est bien une conception du « vivre ensemble » fondée sur le maintien d'une vie sociale et une agriculture spatialement et socialement intégrée qui caractérise leur conception du « village ». ii) Une conception du vivre ensemble fondée sur le bien-être individuel : « la villégiature ». Cette conception du vivre ensemble est portée par les habitants ayant un rapport fonctionnel au lieu de vie ou une posture de repli domestique. Pour ces deux idéaux-types de rapport au lieu de vie, la vie sociale, l'appartenance locale ne sont pas des critères qui interviennent dans la manière d'habiter de résidents « dé-territorialisés ». Chez eux, le « vivre ensemble » est impensé voire rejeté.

Entre village et villégiature, c'est deux conceptions du « vivre ensemble » qui coexistent portées par deux types d'habitant : l'un, investi localement qui, tantôt dans le compromis et la négociation, tantôt dans l'affrontement, cherche à maintenir une sociabilité locale et le partage d'un lieu de vie commun ; l'autre qui, par choix ou par « inconscience », révèle un comportement plus « consommateur » et exigeant, sans investissement local en retour.

### 3. Conclusion

La méthodologie, qui permet de croiser i) les pratiques d'habiter *via* l'inventaire et la spatialisation des activités quotidiennes, ii) les relations sociales *via* la mise en évidence des réseaux personnels de sociabilité et iii) les représentations *via* les entretiens compréhensifs, se révèle très efficace pour montrer comment s'articulent les pratiques spatiales et sociales de l'habiter, comment les modes d'habiter conditionnent la construction des relations de sociabilité. La notion de rapport au lieu de vie permet donc de montrer comment le rapport à l'espace participe à la construction du social.

Selon nous, l'apport essentiel de la notion de rapport au lieu de vie est qu'elle permet d'appréhender l'habiter dans ces deux dimensions spatiale et sociale et de montrer comment elles interagissent. Et selon les types, les dimensions qui prédominent ne sont pas les mêmes. On peut ainsi mieux comprendre la nature des conflits ou difficultés qui peuvent surgir en périurbain, et dans les relations agricultures-résidents. La notion de rapport au lieu de vie permet donc, non seulement de prendre en compte les dimensions spatiales et sociales de l'habiter individuel, mais elle nous apporte des éléments sur le cohabiter qui intègrent la dimension politique de la cohabitation *via* les conceptions du vivre ensemble et les points de vue sur les politiques d'aménagement. Elle permet de relier des manières d'habiter et des points de vue sur les politiques locales.

Par ailleurs, les deux conceptions du vivre ensemble renvoient aux débats en cours qui mettent en évidence d'une part des processus de « dé-territorialisation » des modes de vies ou de « dé-spatialisation » du social<sup>18</sup> qui conduisent même certains auteurs à redéfinir le territoire<sup>19</sup> comme une accès aux ressources affaiblissant considérablement la référence au territoire physique et symbolique sur lesquels s'appuie l'appartenance locale, et d'autre part des processus de « re-territorialisation » *via* l'existence de stratégies d'ancrage local. Notre typologie montre que ces deux processus coexistent.

### Bibliographie

ABRANTES, P. ; SOULARD, C. ; JARRIGE, F. ; LAURENS, L., Dynamiques urbaines et mutations des espaces agricoles en Languedoc-Roussillon (France), *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 485, mis en ligne le 13 janvier 2010. url : <http://cybergeo.revues.org/index22869.html>

AGULHON M., BODIGUEL M., Les associations au village, Le Paradou, Actes Sud, Hubert Nyssen Editeur, « Bibliothèque des ruralistes », 1981, 107 p.

AUBERT N., *et al.* L'individu hypermoderne. Éditions Eres, 2004, 316p.

---

<sup>18</sup> Extrait de l'appel à communication, Calenda, du séminaire « penser l'espace en sociologie. Enjeux théoriques et pratiques de recherche, publié le vendredi 27 décembre 2013, [http : //calenda.org/271606](http://calenda.org/271606).

<sup>19</sup> « *Un territoire, c'est d'abord la liste des entités dont on dépend. Chaque terme est important : c'est une liste et non pas forcément un lieu repérable par une carte ; c'est ensuite une liste d'entités forcément très hétérogènes ; enfin, et c'est le plus important, ce sont les entités dont on dépend, c'est-à-dire dont le maintien ou l'accès est indispensable à sa propre subsistance (au sens très large et pas simplement alimentaire ou élémentaire du terme)* » (Latour, 2010).

BANOS V., CANDAU J., BAUD C., Anonymat en localité, Cahiers internationaux de sociologie 2/2009, n° 127, p. 247-267. URL : [www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2009-2-page-247.htm](http://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2009-2-page-247.htm). DOI : 10.3917/cis.127.0247.

BAUMAN Z., L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes, 2004, 130p.

BAUMAN Z., La vie liquide. Le Rouergue-Chambon, 2006, 251p.

BAUMAN Z., Le présent liquide : peurs sociales et obsession sécuritaire. Seuil, 2007, 108p.

CAILLY L., Existe-t-il un mode d'habiter spécifiquement périurbain ?, EspacesTemps.net, Travaux, 13.05.2008, <http://www.espacestemp.net/articles/existe-t-il-un-mode-dhabiter-specifiquement-periurbain/>

CAILLY L., DODIER R., La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre, Norois [En ligne], 205 | 2007/4, mis en ligne le 01 décembre 2009, URL : <http://norois.revues.org/1266>

CANDAU J., NOUGAREDES B., La ségrégation spatiale : une solution pour la paix sociale ? L'expérience des hameaux agricoles dans la périphérie de Montpellier, Colloque « Les périphéries urbaines entre normes et innovations. Les villes du sud de l'Europe », Bordeaux 11-13 juin 2008, 26p.

CHALAS Y., Territoires contemporains et représentations : des vieux paradigmes urbanistiques aux nouvelles figures de la ville, revue de la géographie alpine N°4, 1997, pp. 11-36.

DEGENNE A., FORSÉ M., Les réseaux sociaux. Une approche structurale en sociologie, 1994, 288p.

DURKHEIM E., De la division du travail social: étude sur l'organisation des sociétés supérieures. F. Alcan, 1893.

FERRAND A., DE FEDERICO DE LA RUA A., «Méthodes d'analyse des réseaux sociaux, in Encyclopédie de démographie : analyse et synthèse, INED, vol. III, Paris, 2006, pp 459-495.

FORREST R., Le voisinage ? Quelle importance ?, Revue internationale des sciences sociales, 1, n° 191, 2007, p. 137-151.

FORSÉ, Michel. Les réseaux de sociabilité: un état des lieux. L'Année sociologique, 1991, vol. 41, p. 247-264.

GAUCHET M., Essai de psychologie contemporaine. Un nouvel âge de la personnalité, Le Débat, 1998/2 n° 99, p. 164-181. DOI : 10.3917/deba.099.0164

GIUSEPELLI E., Place et fonctions de l'agriculture en zones périurbaines de montagne : modes d'habiter et représentations du rural, Espace géographique, 2 (Tome 35), 2006. p. 133-147.

GRANOVETTER M. S., The strength of weak ties, in Journal of sociology, Vol 78, n°6, may 1973, pp 1360-1380.

HEIDEGGER M., Essais et conférences, Paris, Coll. Les essais, Ed. Gallimard, 1979, 349 p.

JAILLET M-C., L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes, in *Esprit* n° 303, mars-avril 2004, La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation, pp 40-62.

KAUFMANN V., « Mobilité et vie quotidienne : synthèse et questions de recherche », Synthèses et recherches n°48, Centre de Prospective et de Veille Scientifique, Direction de la Recherche et des affaires scientifiques et techniques. Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 2001, 64p.

KAUFMANN J-C., *La Chaleur du foyer : analyse du repli domestique*. Méridiens Klincksieck, 1988.

LATOURE B., La mondialisation fait-elle un monde habitable ? in *Prospectives périurbaine et autres fabriques de territoires*, Territoires 2040, Revue d'études et de prospective N°2, DATAR, 2010, pp 9-18.

LELOUP X., « L'intimité comme catégorie de la proximité : usage de l'espace et sociabilité des jeunes adultes en centre-ville », in « La proximité. Construction politique et expérience sociale », Harmattan villes et entreprises, 2005, pp. 179-196.

MATHIEU N., le mode d'habiter. A l'origine d'un concept, *La fabrique des modes d'habiter*, Homme, lieux et milieux de vie, Dir. Morel-Brochet A., Ortar N., Ed. Habitat et Sociétés, 2002, pp 35-53.

MOREL-BROCHET A., ORTAR N., *La fabrique des modes d'habiter*, Homme, lieux et milieux de vie, Ed. Habitat et Sociétés, 2002, 316p.

NOUGAREDES B., 2013. Modes d'insertion socio-spatiale du bâti agricole périurbain et sociabilités locales. Le cas des « hameaux agricoles » dans l'Hérault, thèse de doctorat de sociologie, Toulouse 2 Le Mirail, 2 vol. (469, 152 p.)

RADKOWSKI (DE) G-H, *Anthropologie de l'habiter. Vers le nomadisme*, Ed. Presses universitaires de France, 2002, 160p.

REY-VALETTE H. *ET AL*, Gouvernance des territoires et développement rural : Une grille d'analyse pour appréhender les innovations organisationnelles. Communication au XLVI<sup>e</sup> colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française, Entre projet locaux de développement et globalisation de l'économie. Quels équilibres pour les espaces régionaux. 6-8 juillet 2009 Clermont Ferrand, 20 p.

SENCEBE Y., « Être ici, être d'ici », *Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme)*, Ethnologie française, 2004/1 Vol. 34, p. 23-29. DOI : 10.3917/ethn.041.0023

STASZAK J-F. L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur//For an insider's geography of domestic space. In: *Annales de Géographie*. 2001, t. 110, n°620. pp. 339-363. doi : 10.3406/geo.2001.1729

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_00034010\\_2001\\_num\\_110\\_620\\_1729](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_00034010_2001_num_110_620_1729)

STOCK M., L'habiter comme pratique des lieux géographiques, *EspacesTemps.net*, Textuel, 18.12.2004. <http://espacestemp.net/document1138.html>

STOCK M., "Les sociétés à individus mobiles : vers un nouveau mode d'habiter ?", EspacesTemps.net, Travaux, 25.05.2005, <http://www.espacestemp.net/articles/les-societes-a-individus-mobiles-vers-un-nouveau-mode-drsquohabiter/>

STOCK M., "L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles.", EspacesTemps.net, Travaux, 26.02.2006 <http://www.espacestemp.net/articles/lrsquohypothese-de-lrsquohabiter-poly-topique-pratiquer-les-lieux-geographiques-dans-les-societes-a-individus-mobiles/>

TÖNNIES F., 1946. Communauté et société. Thèse de doctorat. Presses universitaires de France.